



licenciement (in)justifiée

Par **moha moha**, le **16/01/2012** à **17:34**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiant a la fac et aussi salarié dans la restauration rapide depuis bientôt 3ans et actuellement je risque un licenciement pour absence qui pour moi est justifier, car j'étais absent deux jour pour passer mes partiels, j'ai un justificatif comme quoi j'ai été présent aux examen et j'avais aussi prévenu oralement l'entreprise que je ne pourrais pas être présent.

Je voudrais savoir qu'elles sont mes droits?

Merci de vos compréhensions.

(PS: j'ai un entretien ce mercredi pour un éventuelle licenciement)

Par **P.M.**, le **16/01/2012** à **17:59**

Bonjour,

Je vous conseillerais tout d'abord de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

Sans connaître vos antécédents disciplinaires dans l'entreprise il me paraît difficile de se prononcer et d'émettre un avis sachant que comme vous le savez ce qui est oral ne constitue pas des preuves formelles...